



REGLEMENT DE COURSE DE TRACTEUR TONDEUSE De DORENAZ

Différends sportifs

En premier lieu ils doivent observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. De la courtoisie et de la bonne humeur vous sera demandée vis à vis des participants et des commissaires de course durant toute l'épreuve. La transgression d'un seul article du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Inscriptions :

Les inscriptions sont obligatoires avant le 11 Aout 2020 au moyen du bulletin d'inscription officiel.

Article 1: La course

La course de tracteurs tondeuses est prévue sur une durée **1 x 2 heures d'endurance le matin et 3 manche sprint de 20minutes l'après-midi** avec une équipe de 4 pilotes au maximum. Le classement sera calculé avec l'addition de la manche d'endurance (comptant double) et des deux meilleures manches sprint de l'après midi
Le circuit fait 400m environ de longueur et 4 mètres de large. Cette course est réservée aux tracteurs tondeuses sous toutes ses formes.

Article 2: Droit de participation

Pour pouvoir participer à la course de tracteur tondeuse, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription et versera un droit d'engagement de 50 frs par machine. Dans le prix sont compris un autocollant par Team ainsi qu'une raclette et une boisson par pilote.

Article 3: Les horaires (provisoire, peut être soumis à modification)

- accueil dès 7h00
- vérification technique effectuée lors de l'arrivée (machine non dangereuse et contrôle du **bon fonctionnement du coupe circuit**) de 7h30 à 9h00
- entraînements libres, dès contrôle technique effectué, jusqu'à 9h45
- briefing du directeur de course : 9h50
- départ première manche à 10h00
- 12h00 à 13h30 pause
- départ deuxième manches sprint dès 13h30
- Raclette dès 17h00
- Classement et remise des prix : dès 18h00

Article 4: Les équipes

Composées de 4 pilotes maximum. Seuls les pilotes inscrits pourront participer. Toute personne étrangère à l'équipe ne pourra participer, et risque l'élimination de l'équipe sur lequel le tracteur sera inscrit. L'âge minimum pour piloter un tracteur est de 14ans avec une autorisation parentale et sous surveillance d'un adulte.

L'équipe ne pourra pas changer de tracteur pendant la course, un seul tracteur par équipe.

Le changement de pilote est libre pendant la course ou entre les départs. Il devra obligatoirement se faire dans la zone prévue à cet effet.

Article 4.1 : Contrôle Administratif.

Chaque pilote devra donner son identité et l'autorisation parentale pour les pilotes de 14 à 18 ans.

Les pilotes engagent leur propre responsabilité en cas d'accident et ne pourront en aucun cas se retourner contre l'organisation. Ils s'engagent dans ce sens par leur signature sur le bulletin d'inscription.

Article 5 : Contrôle technique.

Tous les tracteurs doivent avoir passé et signé le contrôle technique.

Article 6: Pendant la durée de l'épreuve.

En cas de panne moteur sur le circuit, seul le pilote et les commissaires de piste sont autorisés à pousser le tracteur.

Aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention mécanique. Stand obligatoire.

Article 9: La Tenue du pilote.

Le port d'un casque moto intégral homologué est obligatoire lorsque le tracteur est en mouvement.

Des chaussures montantes sont obligatoires.

Les pulls manches longues et gants sont fortement recommandés.

Les shorts sont interdits.

Article 10 - Numéros de course.

Lors de l'inscription, vous pouvez choisir le no s'il n'est pas déjà attribué, vous devrez en mettre un sur votre tracteur, il doit être visible pour le pointage des tracteurs.

Un nom au tracteur est obligatoire.

Article 11- Publicité

Tous les véhicules participants à la course de tracteur-tondeuse peuvent porter des publicités.

Article 12: Briefing

Le directeur de course informera les pilotes des mesures de sécurité pour cette épreuve. Il sera rappelé aux pilotes les usages des drapeaux de course.

Article 13 : Signalisation

Les commissaires de piste communiqueront avec vous par l'intermédiaire de drapeau de couleur à respecter tout le long de cette course.

Jaune: réduire la vitesse et interdiction de dépasser un concurrent ; un problème sur la piste.

Rouge : arrêt de la course vous devez réduire la vitesse et interdiction de dépasser un concurrent. Le directeur de course arrête la course.

Noir : problème technique, arrêt au stand obligatoire.

Damier noir et blanc: Fin de course et arrêt.

Article 14 : Grille de départ.

Le placement des concurrents sur la ligne de départ se fera par tirage au sort. Le pilote devra se présenter au pré-parc, 1/4d'heure avant le départ.

Article 15: Quad ou Tracteur

En cas de panne sur le circuit il est strictement interdit à quiconque de pénétrer sur le circuit.

Un quad de l'organisation sera le seul moyen de locomotion, pour ramener le véhicule au stand.

En cas de non respect de ces consignes de sécurité, des pénalités seront attribuées.

Article 16 : Arrêt de la course

Le directeur de course pourra à tout moment arrêter l'épreuve à l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peut plus être garantie ou pour sortir un tracteur de la piste.

Article 16.1 : En cas d'arrêt de la course

S'il devient nécessaire d'arrêter la course prématurément, le directeur de course montrera le drapeau rouge à hauteur de la ligne d'arrivée. Les commissaires de piste déploieront et agiteront leurs drapeaux jaunes.

Lorsque le drapeau rouge est montré, tous les tracteurs doivent réduire immédiatement leur vitesse et rester aux ordres du directeur de course, il est strictement interdit de dépasser.

L'entrée aux stands sera fermée, sauf par décision du directeur de course.

En cas d'arrêt de la course le classement sera celui, de l'avant-dernier tour précédant le signal d'arrêt.

Aucune intervention aux tracteurs, quelle que ce soit, est admise pendant la durée d'arrêt de la course, sauf permission du directeur de course.

Article 16.2 : Procédure du nouveau départ

Les positions des tracteurs sur la nouvelle grille, seront déterminées par le classement établi au moment de l'arrêt de la course. Peuvent participer au nouveau départ, les tracteurs ayant pris le premier départ et n'ayant pas abandonné.

Quel que soit le nombre et le temps des interruptions, le temps total réel de la course ne sera jamais plus long que le temps original indiqué.

Au cas où il n'y aurait pas de nouveau départ, tous les tracteurs doivent se rendre immédiatement à leur stand.

Le classement sera établi au moment de la course.

Article 17 : Pénalités

Tous les tracteurs qui dépasseraient sous le drapeau jaune, pendant la course, ainsi que le tracteur entrant à vitesse excessive dans la zone des stands, ainsi que tous les tracteurs ignorant le drapeau rouge fin des stands, seront pénalisés comme suit :

1ère infraction: pénalité de 5 tours

2ème infraction : pénalité de 15 tours

3ème infraction : véhicule hors course

Les poussettes volontaires et intempestives ou le comportement dangereux d'un pilote envers les organisateurs sera sanctionné antisportif

En cas de mauvais fonctionnement du coupe circuit, le tracteur sera exclu de la course.

Article 17b : Comportement dangereux

Tout comportement dangereux et jugé comme tel par les commissaires de course entraîne l'exclusion immédiate de l'équipe

Article 18 : Changement de pilote

Un changement de pilote ne peut se faire que dans la zone prévue à cet effet (paddock).

Article 19 : Règlement des stands

Le ravitaillement en essence des tracteurs se fera dans la zone prévue à cet effet. Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur.

La zone des stands est interdite aux enfants, aux animaux et aux personnes qui ne font pas partie de la course ainsi que la famille des pilotes.

Toute source de chaleur est interdite dans les stands et il est strictement interdit de fumer, un extincteur **est obligatoire par Team**.

Une bâche de la grandeur du stand devra être posée sous les tracteurs afin de récupérer les liquides (fuites) éventuelles.

Les tracteurs doivent rouler au pas dès leurs entrées aux stands.

Article 20 : Le classement

Le classement officiel sera affiché après la fin de la course.

Article 21: Remise des prix.

Les trois premiers concurrents seront récompensés par des prix.

Article 22 : Assurance

Les organisateurs ont pris toutes les dispositions nécessaires afin de sécuriser la piste. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dommages entre participants.

Chaque coureur devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avec son inscription et engage sa responsabilité en cas d'accident.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas d'accidents entre les véhicules
- En cas de dommages causés

L'assurance accident est personnelle à chaque participant.

Article 23 : Utilisation espace paddock

Les espaces paddock, mis à disposition par l'organisation, ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la réception d'invités.

Les pilotes sont priés de laisser les lieux en l'état de propreté auxquelles ils les auront trouvés et de rapporter leurs poubelles. Merci.

Article 24 :

Ce règlement peut être modifié à tout moment par la direction de course.

En cas de modifications, les équipes seront informées le plus rapidement possible.

Dorénaz, le 11 mars 2020 (version VI)